

Philippe GOMÈS
Député de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 20 juin 2017

Monsieur le Ministre,

J'appelle votre attention toute particulière sur la situation du Groupe d'intervention de la Police Nationale (GIPN) de Nouvelle-Calédonie.

Comme vous le savez, le RAID a intégré en avril 2015 les sept unités du GIPN implantées en métropole, désormais renommées « Antennes territoriales RAID » et placées sous l'autorité directe de la Direction Générale de la Police Nationale.

Cette réforme a utilement contribué à créer un nouvel esprit de corps entre les agents au travers d'un véritable cœur de métier de l'intervention, à assurer une harmonisation optimale de leurs formations, et à renforcer leurs moyens capacitaires en permettant à ces unités de devenir inter-opérables.

Tel n'est en revanche pas le cas du GIPN de Nouméa qui, à l'instar des deux autres unités ultra-marines Guadeloupe et la Réunion, est encore aujourd'hui géré par la Direction Centrale de la Sécurité Publique, sous le contrôle du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Cette marginalisation des trois GIPN d'Outre-mer va à l'encontre du nouveau Schéma national d'intervention mis en œuvre par votre ministère, la Gendarmerie Nationale ayant quant à elle d'ores et déjà repositionné l'ensemble de ses unités d'intervention PI2G et GPIOM en « Antennes GIGN ».

Par ailleurs, il me faut souligner la discrimination flagrante que la réforme de 2015 a créée entre les antennes territoriales du RAID et les trois GIPN d'Outre-mer.

Ne bénéficiant en effet ni de statut du RAID, ni des avantages qui lui sont liés, les agents du GIPN de Nouméa se retrouvent donc exclus du champ d'attribution de l'alignement indemnitaire lié à l'habilitation RAID niveau 1.

Or, tout en garantissant un emploi adapté aux contraintes missionnelles propres à la sécurité publique, le GIPN s'est très fortement recentré sur les missions prioritaires.

.../...

Parfaitement aptes à gérer une crise de haute intensité du fait d'un recrutement, d'une formation initiale et continue, d'équipements et matériels, en tous points identiques à leurs homologues des Antennes territoriales RAID de métropole, nos 16 policiers affectés au GIPN de Nouméa représentent ainsi l'unité d'élite de la Police Nationale sur le territoire.

Il me semble donc qu'il serait particulièrement juste et légitime de leur assurer une parfaite égalité de traitement avec leurs pairs du RAID.

A ce titre, je vous rappelle que le GIPN fait partie des unités classifiées niveau 3 dans le nouveau Schéma national d'intervention, consacrant sa réelle capacité à intervenir sur des crises majeures comme cela a été le cas avec la récente interpellation d'un jihadiste à La Réunion.

Pour ces différentes raisons, je ne peux que plaider pour le rattachement du GIPN 988 au RAID, avec une création d'une Antenne RAID outremer 988.

Je vous serai gré de bien vouloir examiner les différents points évoqués avec une attention vigilante et vous remercie de me tenir directement informé de la suite que vous me réserverez à la présente démarche, dont j'ai également saisi le Haut-Commissaire de la République.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

et de mes sentiments fidèles devant.



Philippe GOMÈS

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75 800 PARIS CEDEX 08

Copie à :

Monsieur Thierry LATASTE, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie